

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: SIGNATURE D'UN BAIL DEROGATOIRE AVEC LA SOCIETE LILI ET TRALALA POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE

DÉCISION N° DM-22-467 EN DATE DU 20 DECEMBRE 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société « LILI ET TRALALA » de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre ses créations ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

## DÉCIDE

**DE SIGNER** un bail dérogatoire avec la société « LILI ET TRALALA » dont le siège est situé 23 allée Bayard à LIVRY-GARGAN (93190), représentée par Madame Élisa RANVIER, relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple, aux conditions suivantes :

Durée : du lundi 16 janvier 2023 à 11h00 au lundi 30 janvier 2023 à 10h00, Montant du loyer charges comprises : 700 euros ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration générale, de la sécurité publique et des affaires patriotiques,

Signé

**Eric BENSOUSSAN** 

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20221220-lmc1H10440H1-AR Date de réception en Préfecture : 20/12/2022

Date de Publication: 20/12/2022